

**Compte Rendu
Conseil Municipal****Séance du 02 octobre 2019****Présents**

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Valérie Noiray
Marina Catherin
Christine Pouchoulin
Hélène Lachenal
René Bonnet
Fabien Geoffray
Franck Cursio
Philippe Criscuolo
Carol-Anne Larouzée-Cervantes

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Valérie Noiray

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Mairie de Tramoyes
Le mercredi 02 octobre 2019 à 20 h 30
Enregistrement intégral sans pause* »

Excusés

Flavien Cruiziat
Lydie Sarazin
Nestor Goncalves

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3. SIEA - CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Mr Goy informe l'Assemblée que les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sont produits à partir de travaux apportant une économie d'énergie.
Le SIEA ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de cette convention, mais profite du fait que les communes font ces travaux. Cela s'inscrit dans le projet Isol'Ain.

Pouvoirs

Véronique Bellemin
(Pouvoir à A. Goy)
Christian Ott
(Pouvoir à B. Fillion)

DELIBERATION 19/09/01 : CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AU SIEA

Rapporteur : André Goy

Mr le Rapporteur expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).
- S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, factures...).
- S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme Olivier rappelle à l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance au 31 décembre 2018. Il y a lieu de le renouveler avec effet au 1^{er} janvier 2019. Ce CEJ permet de percevoir des subventions par la CAF pour les parents ainsi que pour la commune.

Elle propose de reconduire à l'identique ledit CEJ et ce, pour quatre ans.

DELIBERATION 19/09/02 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Chantal Olivier

Mme le Rapporteur rappelle à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse actuel signé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain est arrivé à échéance le 31 décembre 2018, et nécessite donc un renouvellement.

Elle propose de le renouveler pour une durée de 4 ans, avec effet du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le contenu de ce futur CEJ porte sur les actions reconduites engagées dans le précédent contrat entre la CAF et la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le conseil Municipal,
Considérant l'exposé de Mme le Rapporteur,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rattachant et d'éventuels avenants se rapportant audit contrat, sur toute sa durée.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. FINANCES

Mme Fillion informe le Conseil de la nécessité d'augmenter les crédits sur l'opération 167 (Terrain Multisports) pour un montant de 15.000 euros. Elle propose de prendre les crédits nécessaires sur l'opération 173 (Sécurité Bâtiments Communaux).

Ce besoin de financement est justifié par la création des abords du City Stade. Le projet serait donc porté à hauteur de 95.000 euros.

Mr Goy informe l'Assemblée des résultats de l'Appel d'Offres concernant ce projet :

Lot 1 : Plateforme : Marché confié à l'entreprise RMF TP pour un montant de 35.500 €

Lot 2 : Structure : Marché confié à l'entreprise TRANSALP pour un montant de 51.301 €

Concernant le déroulé de l'opération, les travaux concernant la plateforme débuteront le 21 octobre prochain et le City Stade sera mis en place la dernière semaine de novembre 2019. Mr Goy souligne que la structure est garantie 30 ans.

Un premier règlement, sera mis en place dès l'ouverture du City Stade. Il sera ensuite validé par le Conseil Municipal.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-173 : SECURITE BÂTIMENTS COMMUNAU	15 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	
D 2312-167 : TERRAIN MULTISPORTS		15 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		15 000.00 €

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mme Fillion expose au Conseil qu'au regard de la nécessité de changer les filets au stade, l'Association utilisatrice (SCPA) a sollicité une subvention exceptionnelle couvrant la dépense à hauteur de 325,80 euros TTC.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

DELIBERATION 19/09/03 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SCPA

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le Rapporteur informe le Conseil que l'Association de Football SCPA a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de filets au Stade en remplacement des filets actuels usagés.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

. Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Football SCPA, pour l'acquisition de filets au Stade

. dit que le règlement de ladite subvention sera mandaté à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours sur présentation des justificatifs par l'Association et dans la limite de 325,80 euros.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)

Mme Fillion présente à l'Assemblée le projet de CME. Les membres au nombre de 10, seront élus pour deux ans en ce qui concerne les CE2 et CM1, et pour un an en ce qui concerne les CM2 (car au-delà ils quittent les classes primaires).

Elle souligne que lors de la réunion de présentation, 14 enfants étaient présents accompagnés de leurs parents.

Mme Olivier souligne une forte mobilisation du corps enseignant.

Mme Pouchoulin avance l'idée d'un parrainage par 10 membres du Conseil Municipal Adulte.

DELIBERATION 19/09/04 : CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le Rapporteur informe le Conseil que dans le cadre de l'Article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des Comités consultatifs.

En vertu de cet article, elle propose la création d'un Conseil Municipal d'Enfants.

Elle indique que les dix membres de cette future Assemblée seront issus des classes de CE2 ; CM1 et CM2 de l'école publique de Tramoyes. Ils seront élus au sein de leur école pour un mandat de deux ans.

Mme le Rapporteur précise que les modalités de fonctionnement de ce Conseil seront déterminées et leur mise en œuvre accompagnée par des représentants de la Mairie dont Mme Olivier et elle-même.

Le Conseil,
Où les explications de Mme le Rapporteur,

. DECIDE de créer un Conseil Municipal d'enfants tel que présenté ci-dessus.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	1

7. SIE BRESSE DOMBES SAÔNE

Mr Desvignes informe l'assemblée de l'adhésion des communes membres de l'ex SIE Montmerle et Environs, au SIE Bresse Dombes Saône. Il ajoute que cela porte à 66, le nombre de communes adhérentes à ce Syndicat.

DELIBERATION 19/09/05 : ADHÉSION DES COMMUNES EX-SIE MONTMERLE ET ENVIRONS AU SIE BRESSE DOMBES SAÔNE

Rapporteur : Jean-Luc Desvignes

Mr le Rapporteur rappelle,

VU l'article L.5211-18 du CGCT, relatif aux modalités d'extension du périmètre d'un EPCI,

VU les délibérations de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins demandant leur retrait du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs et leur adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

VU la délibération du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs acceptant le retrait de ses membres et constatant sa dissolution de fait, et transférant directement l'actif et le passif ainsi que les engagements contractuels au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

VU la délibération du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, et acceptant le transfert direct de l'actif et du passif ainsi que des engagements contractuels du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs,

Le Maire propose :

- d'accepter l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins, avec effet au 1er janvier 2020
- d'approuver la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre
- d'accepter la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône

Le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1er janvier 2020
- APPROUVE la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre
- ACCEPTE la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. PLAQUE « MORTS POUR LA FRANCE »

Mr le Maire informe l'Assemblée que la plaque sise au cimetière communale, nécessite des travaux d'entretien et de remise en état. Il précise qu'une partie de la dépense pourra faire l'objet d'une subvention attribuée par le « Souvenir Français ».

Il donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 19/09/06 : RÉFECTION PLAQUE MORTS POUR LA FRANCE

Rapporteur : Xavier Deloche

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que la commune, soucieuse d'honorer la mémoire des Morts pour la France et des personnalités marquantes de la ville, doit se préoccuper de la plaque de marbre blanc, sise au cimetière de la Commune, dont l'état nécessite des travaux d'entretien et de remise en état.

Un devis a été demandé à l'entreprise Gros-Derudet, par la commune le 24 septembre 2019 chiffrant le montant des travaux à 1.218,80 euros TTC pour les travaux suivants :

- Peinture des gravures 1914 - 1918 et motif croix
- Peinture du motif supérieur
- Peinture de toutes les gravures existantes et traits
- Réchappissage précis de toutes les lettres

Sollicitée, l'association « le Souvenir Français » dont l'une des missions est de « conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions », a accepté de prendre, tout ou partie à sa charge, les frais inhérents à la remise en état de cette plaque de marbre blanc.

Il convient donc, d'une part, d'autoriser Mr le Maire à financer ces travaux, et d'autre part, à l'habiliter à obtenir de l'association « le Souvenir Français » le remboursement en totalité ou en partie du prix des travaux.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

. Approuve la remise en état de la plaque de marbre blanc, sise au cimetière de la Commune telle qu'elle lui a été présentée pour un montant de 1.218,80 euros TTC.

. Habilité Mr le Maire à solliciter de l'association « le Souvenir Français » le remboursement en totalité ou en partie du montant des travaux.

<i>Pour</i>	16
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

9. INFORMATIONS

AGENDA

Mr le Maire informe /

11.10.2019 : Salon des Maires de l'Ain (Réforme fiscalité locale, monde agricole, organisation DGFIP, Projet France Service)

12.10.2019 : AG de l'Association des Maires de l'Ain (Chalamont)

14.10.2019 : 2^{èmes} Assises régionales en présence de L. Wauquiez

26.10.2019 : Soirée dansante Cally & Co à la salle des fêtes

31.10.2019 : Soirée Halloween du Sou des Ecoles

19 au 21.11.2019 : Congrès des Maires à Paris (MM. Geoffray, Pouchoulin, Criscuolo, conseillers municipaux participeront à la visite du Sénat)

PCAET

Mr le Maire rappelle que suite à la Commission Générale du 25 septembre dernier portant sur le PCAET, il a été établie une liste des priorités d'actions à réaliser sur la commune :

- . un livret pratique à disposition des habitants,
- . reforestation - végétalisation arboretum
- . pédibus
- . isolation des bâtiments publics

DOMBES COTIERE TOURISME

Mr le Maire fait part du Compte Rendu de la dernière réunion.

CCMP

Mr le Maire informe du contenu du dernier Conseil Communautaire (30.09.2019) portant sur le Schéma Départemental d'Accueil et de l'Habitat des gens du voyage, sur la zone d'activité économique à Neyron le Haut d'environ 14 ha et sur l'étude de restauration de la berge rive gauche du Canal de Miribel

COMMUNICATION

Le Conseil Municipal informe :

. SEMCODA : rencontre avec le Directeur au sujet du bail à construction qui se termine le 08.08.2021. Il sera proposé un bail emphytéotique de 50 ans avec un loyer selon des scénarii différents.

. Permis d'Aménager signé pour Dynacité concernant la zone 1AU rue des Pins. La ferme Lavertu est démolie.

. Les travaux rue du Port sont terminés (Voie Centrale Banalisée). Des chevrons ont été installés à la place de pictogrammes, car la voie n'est pas assez large.

. Travaux de gainage assainissement : les travaux sont presque terminés.

. Première réunion pour l'étude d'aménagement rue des Pins.

. Finances : Point du Budget Principal à fin août 2019. Pour la section de Fonctionnement, point de vigilance en ce qui concerne les charges de personnel. Pour la section d'Investissement, peu de chiffres car les travaux sont en cours.

. Ressources humaines : Départ de l'Agent de Police Municipale au plus tard le 23 novembre 2019 et selon l'avancement du projet de mutualisation avec la Police Municipale de St Maurice de Beynost.

. Prochaines commissions :

- 14.10.2019 Commission Finances
- 16.10.2019 Vivre ensemble
- 24.10.2019 Commission Générale

. Prochaines manifestations :

- 14.12.2019 Café solidaire (huîtres)

Le 12.10.2019 et en novembre : Café solidaire annulé (à confirmer)

. Prime Agence de l'Eau pour la performance épuration

. Groupe de travail Eclairage Public : réunion le 11.09.2019 avec RSE et le SIEA pour présentation de la pré-étude du Groupe de Travail.

. Fondation du Patrimoine : Restauration des archives, un appel aux dons sera fait le 11 novembre 2019.

- . Journées Européennes du Patrimoine : remerciements aux bénévoles
- . Fête du village : environ 380 participants au pique-nique et 120 participants aux balades

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Mairie de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le mercredi 02 octobre 2019 à 23 h 25
Stopper l'enregistrement»*